

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Rempnat, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 juillet 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	20	4	3	1	0

Membres présents : BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT ST PRIEST Hubert, DELEFOSSE Laurent à SAINTAMAN Jean, GARNICHE Emmanuel à DALLIERE-ROZENFELD Lolita, PLAZANET Mélanie à ECHASSERIEAU Vincent

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANDRIEUX Christelle, THEYS Michel, VERLINDEN Denis

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : GORGE Christine

TRAVAUX

Délibération n° C133-2026 : Autorisation de signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour un bâtiment situé à Bujaleuf

Par délibération n°C142-2025 en date du 19 décembre 2025, le Conseil communautaire autorisait le Président à signer l'ensemble des documents dans le cadre de l'achat d'un ensemble de bâtiments situés route des lacs à Bujaleuf, sections cadastrales A 1193 et A 0049 pour 135.000 €.

Ce bâtiment a été acquis avec pour but de le mettre en location pour des activités ayant attrait à la réinsertion.

Toutefois avant que cela ne puisse se faire, ce bien immobilier doit être remis en état.

Un marché de mise en concurrence simple de maîtrise d'œuvre a été lancé dont vous trouverez le CCTP en pièce jointe.

Il s'agit pour le Conseil d'autoriser le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 23 voix Pour et 1 abstention autorisent le Président

- à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec ATELIER quatre pour un montant HT de 40 000 € HT ;
- à dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'aboutissement de ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 13 juillet 2026

Le Président,
Vincent ECHASSERIEAU

Acte rendu exécutoire le : 17 JUL. 2026
Publié le : 17 JUL. 2026

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS